



Question écrite :

Que peut faire la commune pour trouver des solutions au sort des bâtiments désaffectés ?

Au fur et à mesure des aménagements et rénovations effectués récemment, que ce soit l'aménagement et la réfection de la rue Pierre-Péquignat, celles de la Place de Bennelats ou les réalisations privées de rénovations de façades ainsi que les programmes d'incitations de rénovations, les bâtiments désaffectés, inoccupés ou délabrés nous sautent aux yeux et nous offrent toutes leurs laideurs. Que ce soit le bâtiment et entrepôt Conrad entre l'Esplanade et la station Pronto St-Germain, les bâtiments de l'ancienne ATA près de la gare ou le petit locatif près des installations du TC de Porrentruy et tant d'autres.

Bien que la commune n'ait pas vocation à devenir une agence immobilière, diverses démarches devraient pouvoir être entreprises afin de rendre notre cité encore plus belle et attractive.

- 1) La commune pourrait-elle établir ou envisager d'établir un inventaire de ces biens fonciers.
- 2) Dans ses démarches courantes avec des sociétés de constructions ou des sociétés immobilières, la commune n'envisage-t-elle pas de jouer un rôle de facilitateur.
- 3) Dans le cas où des situations se péjorent, des procédures plus contraignantes pourraient-elle être envisagées.

Porrentruy, le 26 septembre 2024

Au nom du PCSI.